

Commune de FARBUS

Procès-Verbal
Réunion du
Conseil Municipal

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Lundi 16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Nicolas VASSEUR, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 5 septembre 2024.

Les élu(e)s présent(e)s physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Anne VISTICOT ayant donné pouvoir à Monsieur Alexis THOBOIS, Monsieur Jean-Edouard DUBOIS absent excusé et Monsieur Jean-Claude LANCIAL absent.

Monsieur Hervé BRUMAIN est désigné Secrétaire de Séance.

Ordre du jour de la séance :

- DÉLIBÉRATION AVIS ÉPANDAGE SOCIÉTÉ DECOSTER-CAULLIEZ
- DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE (BUDGET)
- DÉLIBÉRATION VENTE DE LA MAISON DE LA GARE
- DÉLIBÉRATION RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'AFR (SOUS RESERVE)
- DÉLIBÉRATION MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- DÉLIBÉRATION TARIFS SALLES MUNICIPALES

En préambule, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de savoir s'ils ont des remarques éventuelles à exposer sur le dernier compte rendu.

Pas de remarque particulière, le compte-rendu de la réunion du 10 juillet est approuvé.

Il déroule ensuite l'ordre du jour de la séance.

Délibération avis épandage société DECOSTER-CAULLIEZ (delib 2024/13)

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique la demande de la société DECOSTER-CAULLIEZ;

La société DECOSTER-CAULLIEZ S.A.S. basée à La Gorgue est spécialisée dans la teinture et le blanchissement sur fil.

La société a mis en service, au cours de l'automne 2008, une station d'épuration des eaux sortant de l'usine.

Les effluents issus du process sont traités selon le principe de l'aération prolongée. Cet ouvrage génère des boues qui sont déshydratées et chaulées.

Par ailleurs, le site de production utilise dans son process l'eau de La Lawe qui subit un pré-traitement de décarbonatation à la chaux. S'ensuit une production de boues de décarbonatation qui sont extraites tous les un à trois ans par une opération de curage.

La filière épandage de ces boues a fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral en date du 8 octobre 2014. Le périmètre d'épandage s'étendait sur 164,75 hectares répartis sur 6 communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Suite à évolution des pratiques culturales des agriculteurs impactant le potentiel annuel d'épandage, la société DECOSTER-CAULLIEZ S.A.S souhaite actualiser son périmètre d'épandage.

Cette actualisation porte sur l'ajout de nouvelles parcelles situées dans les départements de Nord et

du Pas-de-Calais.

Les communes concernées par cette actualisation figurent dans le tableau ci-après.

Département	Liste des communes	Surface concerné	Commune concernées par des parcelles autorisées par l'arrêté interpréfectoral en date du 8 octobre 2014
62	FARBUS	20,85	non
59	LA GORGUE	13,55	oui
62	LILLERS	28,62	non
62	NEDON	8,8	non
62	THELUS	5,24	non
62	VIMY	70,98	non
TOTAL		148,04	

Après étude du dossier et délibération, le Conseil, émet un avis favorable à la demande d'actualisation du périmètre d'épandage par la société DECOSTER-CAULLIEZ .

Décision modificative(délib 2024/14)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, le service de gestion comptable d'Arras a demandé de procéder à un ajustement de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

La décision modificative du budget 2024 que Monsieur le Maire propose d'adopter se décompose ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	intitulé	dépenses	recettes
231 (chap 23)	Immobilisations corporelles		+ 1728

2158 (chap 21)	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 1728	
----------------	--	--------	--

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1728 euros au compte 231 par déduction au compte 2158.

Vente maison de la gare (délib 2024/15)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la maison de la gare suite a une étude financière va être mise à la vente.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de s'occuper de la vente de la maison et de signer tous les documents s'y rapportant.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la délibération.

Renouvellement membres de l'AFR (délib 2024/16)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au courrier de la Direction Départementale des territoires et de la mer nous indiquant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association foncière de remembrement de Farbus, conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du Code Rural. Les membres du bureau ont été renouvelés et proposés à la DDTM suite au dernier conseil municipal.

Nous avons eu un retour de leur part, nous annonçant que Madame WIDEHEM n'est pas propriétaire en section Z et ne peut donc être retenue.

Il est proposé de remplacer Madame WIDEHEM par Alexandre DEBAILLIEUL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Alexandre DEBAILLIEUL.

Mise à jour du tableau des effectifs (délib 2024/17)

Suite au renouvellement du contrat de l'agent technique, la fin du contrat en 35h saisonnier et l'arrivée du contrat en 15h, le tableau des effectifs doit être mis à jour.

après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'ajouter le poste d'adjoint technique en 15h et de passer le poste d'adjoint technique 35h saisonnier en vacant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le tableau des effectifs à compter de la même date sera le suivant :

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	VACANT	STATUT
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif	C	1	Temps complet 35 h	non	Titulaire
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique territorial	C	4	1 poste à 35 heures	non	CDD
			1 poste à 35 heures	oui	Saisonnier
			1 poste à 21 heures	non	Titulaire
			1 poste à 15 heures	non	Saisonnier
TOTAL		5			

Tarifs salles municipales (délib 2024/18)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs pour la location des salles communales avaient été fixés en 2017 sans aucune augmentation depuis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, décide de fixer les nouveaux tarifs applicables pour les locations comme suit :

Description	Salle polyvalente	Salle Debaillieul
1 journée sans cuisine ni vaisselle	400	300
1 journée avec cuisine et vaisselle	500	400
2 journées sans cuisine ni vaisselle	600	400
2 journées avec cuisine et vaisselle	650	500

ANCIEN TARIFS**SALLE POLYVALENTE 120 pers.**

Une journée sans cuisine ni vaisselle	300 €
Une journée avec cuisine et vaisselle	400 €
Deux journées sans cuisine ni vaisselle	340 €
Deux journées avec cuisine et vaisselle	480 €

SALLE CHARLES DEBAILLIEUL 40 pers.

Une journée sans cuisine ni vaisselle	180 €
Une journée avec cuisine et vaisselle	230 €
Deux journées sans cuisine ni vaisselle	220 €
Deux journées avec cuisine et vaisselle	280 €

Il est en outre décidé que si la salle est rendue sale, non balayée et de même pour la vaisselle, il sera appliqué au moment des factures une majoration de 40 € + le temps de travail de l'agent en charge de l'entretien.

Une fois les délibérations votées, le conseil municipal a pris fin. Les conseillers ont continué en réunion de travail.

Le Maire, Nicolas VASSEUR

Le secrétaire de séance, Hervé BRUMAIN